

Règlement du championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine 2023

Validé par le DDA le 21/09/2022

1. Préambule

Le championnat de France interclubs jeunes comporte 4 divisions :

- Top jeunes, N1 jeunes, N2 jeunes. Ces 3 divisions sont gérées au niveau fédéral.
- N3 jeunes. Cette 4^e division est gérée au niveau de la Ligue de Bretagne.

Le Comité Départemental des échecs d'Ille-et-Vilaine (CDE35) organise en parallèle **1 championnat d'interclubs jeunes qualificatif pour la N3jeunes de la saison suivante**

Ce règlement précise les particularités du championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du championnat de France interclubs jeunes de la Fédération Française des Echecs pour la division N3 jeunes.

2. Organisation de la compétition

2.1. Directeur de la compétition

Le Directeur des Jeunes du CDE35 est responsable de l'évolution de l'ensemble du championnat départemental, et en désigne le Directeur de Groupe. Il confirme les classements provisoires et établit le classement final.

2.2. Engagements des équipes

Le CDE35 fixe les modalités d'inscription des équipes et les communique aux responsables des clubs par courrier électronique.

L'inscription au championnat est gratuite, elle doit être faite dans les délais annoncés sur le site du CDE35.

Les ententes entre clubs ne sont pas autorisées.

2.3. Composition des équipes

Les équipes sont composées selon les règles qui régissent la N3j (voir règlement fédéral) sauf exceptions suivantes :

- Aucune limitation sur le nombre de joueurs mutés.
- Au cas où un club engage plusieurs équipes, le passage d'un joueur d'une équipe à l'autre est autorisé, sauf pour les rondes de la même journée.
- Chaque échiquier correspond à une catégorie d'âge :
 - 1er échiquier : U16 ou plus jeune ;
 - 2e échiquier : U14 ou plus jeune ;
 - 3e échiquier : U12 ou plus jeune ;
 - 4e échiquier : U12 avec ELO estimé (Lent, rapide et Blitz) ou U10 ou plus jeune.
- Toute équipe doit être accompagnée d'au moins un adulte pendant toute la compétition.

2.4. Cadence

La cadence est de 50 minutes et 10 secondes par coup pour tous les échiquiers.

Dans un match, les échiquiers 1 à 4 disputent une partie. La notation est obligatoire pour tous les joueurs tant qu'il leur reste plus de 5 min à la pendule (Si le temps affiché passe à un moment sous les 5min, alors la notation n'est plus obligatoire pour le reste de la période) .

2.5. Calendrier

Le format sera choisi par le Directeur de Groupe en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les dates sont établies par le Directeur de Groupe et publiées sur le site du CDE35.

Dans la mesure du possible, les rencontres auront lieu sur une demi-journée de 14 h à 18 h avec un maximum de 2 rondes par demi-journée.

Le lieu des rencontres est défini en concertation avec les référents des équipes engagées.

2.6. Arbitres

La personne faisant fonction d'arbitre doit être soit Arbitre Fédéral, soit avoir 16 ans ou plus et être titulaire d'une licence A et avoir l'aval du Directeur de Groupe.

Le club organisateur des rencontres se charge de trouver un arbitre.

2.7. Forfaits sportifs

Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par le Directeur du championnat, tout forfait d'une équipe sera sanctionné par une amende de 15 € par demi-journée. Le forfait général d'une équipe après la publication du calendrier est sanctionné par une amende de 50 €.

3. Classements

3.1. Montée en N3j

Les 2 équipes arrivées en tête sont qualifiées pour la division N3 jeunes de la saison suivante.

Une équipe qui a fait joué un U12 en 4ème échiquier n'est pas qualifiable pour la montée en N3j.

En cas de refus de montée, la place est proposée à l'équipe qui suit en respectant l'ordre du classement établi par le Directeur de Groupe.